

## DELIBERATION

du Conseil Municipal  
de la commune de RAUCOULES

DEPARTEMENT

Haute-Loire

Séance du 03 mars 2026

D26-03-03-13

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Raucoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUVIGNET, Maire.

Présents : Mmes et MM Bernard SOUVIGNET, Jean-Marc TOURON, Jean TEYSSIER, Jacki BRUN, Denis CORSOUX, Marie-Christine PATOUILLARD, Estelle ALLEMAND, Marie-Lise MASSON, Lionel CHARRAS.

Procuration : Martine PAILLET donne pouvoir à Jean-Marc TOURON, Aline PICHON donne pouvoir à Jean TEYSSIER, Laëtitia BASTIN donne pouvoir à Bernard SOUVIGNET

Absents : Pierre PLATON, Pierre-Henri MANIOULOUX, Mégane EMONET

Secrétaire de Séance : ALLEMAND Estelle

| Nombre de membres en exercice | Nombre de membres présents | Nombre de suffrages exprimés |
|-------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| 15                            | 9                          | 12                           |

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 du « Lotissement » Du Plateau de Ribeyre ». Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 270 797.23 €

Recettes : 270 797.23 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 297 351.90 €

Recettes : 297 351.90 €

Date de convocation

26 février 2026

Objet de la Délibération

## FINANCES

-----

## Budget

« Lotissement Du Plateau de Ribeyre »

Vote du Budget Primitif  
2026

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposés, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Budget Primitif 2026 du « Lotissement Du Plateau de Ribeyre » au niveau du chapitre.

Fait à RAUCOULES, le 3 mars 2026

Le Maire,  
Bernard SOUVIGNET